GE Healthcare

Fiche signalétique

Canada Français

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom du produit Standard; part of 'cAMP Fluorescence Polarization

Immunoassay System, 1 x 96 wells'

Numéro de catalogue RPN3595

Composante numéro RPN3595SA

Utilisations Applications industrielles: Chimie analytique. Recherche.

Type de produit

Date de validation8 Avril 2011Date d'impression08 Avril 2011

Fournisseur GE Healthcare UK Ltd

Amersham Place Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

 En cas d'urgence
 US
 ChemTrec (US)
 1-800-424-9300

Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

2. Identification des dangers

État physiqueSolide.OdeurInodore.Vue d'ensemble des urgencesAvertissement

CONTIENT DES PRODUITS CAUSANT DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : PEAU, OEIL, CRISTALLIN OU

CORNÉE

PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU.

Mesures de précaution

Voies d'absorption Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Modérément irritant pour les yeux.
Peau Passablement irritant pour la peau.

Inhalation Passablement irritant pour le système respiratoire.

Ingestion Toxicité presque nulle par ingestion.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement Effets sur la fertilité

Organes cibles Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : peau, oeil, cristallin ou cornée.

Inhalation Ingestion Peau Yeux



Référence Page 1 de 5

300858-2 Date de validation 8 Avril 2011



Conditions médicales aggravées par une surexposition

Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale, ou une dermatose. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles pulmonaires. Une exposition répétée à une faible quantité de poussières peut produire une irritation des yeux. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation, consulter

un médecin.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion Ne pas ingérer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Protection des sauveteurs Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit Aucun danger particulier.

Moyens d'extinction

Utilisables Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas

d'exposition

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un

équipement de protection approprié.

Précautions environnementales Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies

navigables, les drains et les égouts.

Méthodes de nettoyage Si le personnel affecté aux urgences n'est pas disponible, aspirer ou rammasser délicatement les produits

renversés et les transférer dans un contenant destiné à l'incinération des déchets. Éviter qu'il se forme un

nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

Petit déversement

Section 7. Manutention et entreposage

Manutention Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser

uniquement dans un environnement bien aéré. Éviter de respirer les poussières. Laver abondamment

après usage.

Entreposage Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées

Mesures techniques Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour

contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-

dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures d'hygiène Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant

de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques

appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes

de travail.

Protection individuelle



Référence

Page 2 de 5

Date de validation 8 Avril 2011

Respiratoire Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée,

si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire

du respirateur retenu.

Mains Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux

produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est

Yeux Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des

risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux

Peau L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques

encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents

d'environnement

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Solide. État physique Blanc. Couleur Inodore. Odeur 58°C (136.4°F) Point de fusion/congélation Volatilité 0% (p/p) cov 0 (a/l)

Propriétés de dispersibilité

Solubilité

Voir la solubilité dans les substances suivantes: l'eau.

Section 10. Stabilité et réactivité

Matières à éviter

Risque de réactions dangereuses

Conditions de réactivité Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge

statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Section 11. Information toxicologique

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient Résultat Espèces Exposition Dosage

Non disponible.

Non disponible. Conclusion/Résumé

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient CIRC NIOSH **OSHA ACGIH EPA** NTP

Non disponible.

Non disponible. **Produits synergiques**

Section 12. Information sur l'écologie

Effets sur l'environnement

Coefficient de partage n-

Non disponible.

octanol/eau

Facteur de bioconcentration

Non disponible.

Toxicité des produits de

biodégradation

Le produit et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.

Effets nocifs divers



Référence 25800858-2 Page 3 de 5

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Élimination des déchets Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible.

> Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

Classification RCRA Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

Section 14. Information relative au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Non classé.

Section 15. Information réglementaire

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SIMDUT (Canada) Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Listes canadiennes Inventaire du Canada LIS ACPE: Propriétaire

Réglementations Internationales

Listes internationales Australie (NCINAS): Propriétaire

Chine: Propriétaire

Classe maritime de l'Allemagne: Propriétaire

Japon (METI): Propriétaire Japon (MOL): Propriétaire Corée (TCCL): Propriétaire

Philippines (RA6969): Propriétaire

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques

Section 16. Renseignements supplémentaires

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Historique

Date d'impression 08 Avril 2011 Date de publication précédente Aucune validation antérieure 08 Avril 2011 Date d'édition Version

Avis au lecteur



Référence

Version 1

Page 4 de 5

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 25800858-2

